

Catalogue

LE PONT SUPÉRIEUR

PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPECTACLE VIVANT
BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

formations diplômantes et non diplômantes

sites de Nantes et Rennes

2020-2022

table des matières

Danse

01 **Prépa danse EAT (FC)**

Parcours prépa danse EAT en formation continue.
Formation non diplômante

02 **DE danse (FI/FC)**

Diplôme d'État de professeur de danse en formation initiale et continue

03 **ERD (FC)**

Module de formation continue non diplômant : Entraînement Régulier du Danseur

04 **Modules CNFPT (FC)**

et

05

Modules de formation continue en partenariat avec le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale

Musique

06 **DNSPM (FI)**

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien en formation initiale

07 **DE musique (FI)**

Diplôme d'État de professeur de musique en formation initiale

08 **DE musique (FC)**

Diplôme d'État de professeur de musique en formation continue

09 **DE musique (VAE)**

Diplôme d'État de professeur de musique par la Validation des Acquis de l'Expérience

10 **Master musiques traditionnelles (FI/FC)**

Master Artistes des musiques traditionnelles co-accrédité avec l'UBO

Parcours prépa danse EAT

en formation professionnelle continue / non diplômante

Options :

danse contemporaine et danse jazz

objectifs

Cette année de préparation permet de conduire les stagiaires confirmés vers les formations professionnalisantes et diplômantes, des métiers de la danse jazz et contemporaine, dans les domaines de l'interprétation et ou de l'enseignement.

- Préparation à l'EAT, prérequis pour l'entrée en formation au diplôme d'État de Professeur de danse.
- Préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'interprète et/ou d'enseignement, en France et à l'étranger.

admission

Admission tous les ans sur dossier et audition en fonction des places disponibles :

- un dossier de candidature ;
- un cours technique collectif ;
- un commentaire écrit ;
- un entretien avec le jury

et ensuite ?

Poursuites d'études :

- Diplôme d'État de professeur de danse
- Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur
- Certificat d'Aptitudes aux fonctions de professeur de danse

+ d'infos

Durée : 1 an (600 h)

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs :

- Frais de dossier : 45 €
- Frais de formation : 2 950 €

publics visés et prérequis

Danseuses et danseurs amateurs de tous horizons ayant le désir et le niveau requis pour accéder à une formation qui conduira à une professionnalisation.

- avoir 18 ans en décembre de l'année d'inscription
- niveau technique exigé / entrée en formation sur audition

programme

Une formation pratique et théorique :

- Développement de la maîtrise technique et artistique dans l'option considérée (danse contemporaine, jazz)
- Développement de la maîtrise technique et artistique dans des options complémentaires (danse contemporaine, jazz, classique et barres à terre)
- Développement de la maîtrise des rapports avec la musique
- Connaissance et utilisation des procédés de composition et d'improvisation chorégraphiques
- Initiation à la culture chorégraphique
- Éléments d'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)
- Préparation aux épreuves de l'EAT
- Préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures
- Connaissance des métiers de la danse, formations, statuts professionnels,
- Participation à des événements artistiques,
- Situation de création
- Préparation à l'entretien, gestion du stress
- Initiation aux outils numériques et de montages en vue de réalisations artistiques
- Notions de prévention, santé du danseur
- Rencontres artistiques

Enjeux et modalités pédagogiques :

- Informer les stagiaires des buts de la formation, leur permettre de participer à sa mise en place pour obtenir leur adhésion et établir un véritable contrat afin qu'ils deviennent sujets de leurs apprentissages ;
- S'appuyer sur le vécu des stagiaires, partir de leur expérience, utiliser les ateliers comme situations d'analyses ;
- Utiliser la médiation du groupe comme levier principal des apprentissages : prises de parole, engagement personnel ; confrontations, présentations de travaux, analyses, débats ...
- Permettre aux stagiaires de s'investir dans une recherche pour la préparation des épreuves

directeur du département musique : Maurice Courchay

directrice adjointe et responsable pédagogique : Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

assistante administrative : Bérénice Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 41 66

Diplôme d'État de professeur de danse

en formation initiale et professionnelle continue / 1^{er} cycle



Options :

danse contemporaine, danse jazz et danse classique

objectifs

La formation a pour but de permettre aux étudiantes, étudiants et stagiaires de se doter des outils indispensables pour s'épanouir dans une carrière de professeur de danse, l'enrichir, la faire évoluer à la rencontre des élèves et publics.

admission

Admission sur dossier et audition en fonction des places disponibles :

- un dossier de candidature ;
- un cours technique collectif ;
- un commentaire écrit ;
- un entretien avec le jury

et ensuite ?

Débouchés :

- professeur de danse dans les établissements publics
- professeur de danse en structures associatives, privées

Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de danse
- L3 dans les cursus universitaires Danses et Arts du spectacle

+ d'infos

Nature du diplôme : national/d'état

Durée : 2 ans (1 350 heures)

Niveau terminal : Bac + 2 ou niveau 5 du RNCP

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs formation initiale :

- Frais de dossier : 45 €
- Frais annuels de scolarité : 450 €
- Droits reprographie : 20 €
- Cotation CVEC : 92 €

Tarifs FPC

- Frais de dossier : 45 €
- Formation complète :
7 800 € avec prise en charge /
3 900 € sans prise en charge

publics visés et prérequis

Danseuses et danseurs à la pratique poussée souhaitant se professionnaliser et répondant aux critères pour se présenter à l'audition :

- être titulaire de l'examen d'aptitude technique (EAT) ou d'une équivalence (cf Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation, Section 1) ;
- être en possession du livret de formation délivré par la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) de sa région de domicile.

programme

La formation au Diplôme d'état de professeur de danse, eu égard aux connaissances et compétences visées, se construit sur des systèmes croisés entre pratique et culture artistique et pratique et culture pédagogique. Les contenus des enseignements sont donc nourris d'allers-retours permanents entre apports magistraux (connaissances) et ateliers d'exploration, d'expérimentation et d'appropriation (compétences).

Fondées dans la connaissance et la maîtrise pragmatique des éléments constitutifs de son genre chorégraphique - jazz, contemporain, classique - les compétences doivent converger vers une capacité à mettre sa pratique à distance afin d'accompagner au mieux l'élève danseur-danseuse, dans le respect de son intégrité physique et psychique, à la connaissance de lui-même, de son potentiel expressif et sensible dans l'art de la danse, à son développement, à son dépassement.

Pour ce faire, il devra acquérir, manipuler, expérimenter de manière plurielle des informations relevant de la culture chorégraphique, de l'histoire de la musique et des répertoires musicaux, de l'anatomie-physiologie et de l'analyse du corps dans le mouvement dansé. L'ensemble de ces éléments sont approchés de manière sensible et en lien quasi systématique avec la pratique de la danse.

L'ensemble de ces apports, contenus principaux de la première année de formation (DE1), viendront se coupler en deuxième année (DE2) aux outils et à la culture pédagogiques généraux, spécifiques aux genres chorégraphiques et, de manière plus ample, à ceux qui font du spectacle un spectacle vivant, vivant au sens où, loin de se conformer aux comportements appris et aux panoplies gestuelles spécifiques, le sujet déploiera ses aptitudes expressives, créatives et relationnelles, sa capacité à les mettre au service d'autrui, l'élève, le public, avec lequel il interagit... Construire, développer, enrichir sa signature artistique et pédagogique.

directeur du département musique et responsable pédagogique : Maurice Courchay /
mcourchay@lepontsuperieur.eu

directrice adjointe : Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

assistante administrative : Bérénice Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 41 66

Entraînement régulier du danseur (ERD)

en formation professionnelle continue / non diplômante

Options :

danse contemporaine

danse classique

objectifs

Espace de perfectionnement, d'expérimentation et de découverte, ce dispositif permet de préserver et d'approfondir les acquis, diversifier et élargir les expériences et connaissances, tout en appréhendant de nouvelles approches et univers artistiques.

publics visés

Artistes chorégraphiques, chorégraphes, professeures et professeurs de danse, étudiantes et étudiants ou stagiaires en formation professionnelle chorégraphique.

Pour s'inscrire, il faut pouvoir justifier d'une activité professionnelle dans le domaine chorégraphique (artiste chorégraphique, chorégraphe, enseignant de la danse, médiateur, intervenant artistique...) ou d'une inscription en formation professionnelle chorégraphique.

admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV.
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique requis.

programme

Les cours techniques débutent par une mise en état sensorielle, suivi d'un échauffement corporel. Ils se prolongent par une succession d'exercices préparant tonicité, amplitude et état de corps. Ils se terminent par des déplacements de grande amplitude ou variations de fin de cours, propices au travail de l'interprétation. Des temps d'exploration, d'improvisation et de composition peuvent être traversés durant les séances.

+ d'infos

Durée : environ 9 mois à raison de 28 cours de 2h entre octobre de l'année n et juin n+1 (hors vacances scolaires).

Lieu de formation : site de Nantes

Effectifs : min. 20, max. 30

Tarifs : forfait annuel de 28 cours

- 200 € pour 1 option
- 380 € pour 2 options

Paiement en 2 ou 3 fois selon le forfait possibles.

Possibilités de prise en charge.

formatrices

danse classique :

Florence LEROUX-COLÉNO. Après une formation académique en danse classique, elle commence sa carrière professionnelle au Ballet National de Marseille en 2002. Elle rejoint ensuite le Bêjart Ballet Lausanne de 2006 à 2013 où elle va danser les pièces du chorégraphe dans le monde entier. Elle rejoint en 2013 le West Australian Ballet. De retour en Europe, après une saison au Ballet de Nice elle rejoint le Royal Swedish Ballet sous la direction de Nicolas Le Riche.

danse contemporaine :

Rosine NADJAR, titulaire du CA en danse contemporaine, intervient auprès du Pont Supérieur en tant que formatrice pour le DE et le parcours Prépa danse EAT. Elle fait également partie de l'équipe pédagogique du CRR de Nantes. Rosine Nadjar a travaillé pour différentes compagnies et est chorégraphe de la Cie Lo.

directeur du département musique : Maurice Courchay

directrice adjointe et responsable pédagogique : Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

assistante administrative : Bérénice Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 41 66

Scénographie et composition chorégraphique

en formation professionnelle continue / non diplômant

module court en partenariat avec le CNFPT, du 23 au 26 AOÛT 2022



admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV.
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique éventuellement requis.

Concernant les agents territoriaux (titulaires ou contractuels de droit public), les inscriptions se font via la plateforme dématérialisée :

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Code d'inscription : 17 PSUP6 001

Contact : Nathalie LENGLET –

02 41 77 37 32

nathalie.lenglet@cnfpt.fr

+ d'infos

Durée : 4 jours, 24 h

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs :

- 480 € avec prise en charge
- 240 € sans prise en charge

Pour rappel, les fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique, les frais d'inscriptions sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation versée par les collectivités.

publics visés

professeures et professeurs de danse, artistes chorégraphiques toutes esthétiques, chorégraphes, professeures et professeurs d'art dramatique et metteuses et metteurs en scène, scénographes intéressés et sensibles au domaine chorégraphique.

objectifs

- Approcher la scénographie dans le domaine de la composition chorégraphique à partir des perspectives esthétiques, relationnelles et dramaturgiques.
- Interroger les notions de décor, d'éclairage, d'architecture, d'espace, de présence des danseurs en y associant les objets et les costumes, comme facteurs scénographiques porteurs de sens.
- Puiser de l'inspiration dans les domaines des arts visuels et du paysage, comme ressource à la création chorégraphique.
- Observer et créer de l'interaction entre les éléments scénographiques et la danse, en fonction de la nature du projet chorégraphique.
- Penser et expérimenter la mise en œuvre sur plateau.

programme

- Conférence introductive : Définition et repères historiques sur la notion de scénographie dans le domaine chorégraphique.
- Atelier pratique sur la relation à l'espace : le danseur comme élément scénographique.
- Apports théoriques et pratiques : expérimenter la représentation d'un espace, créer un carnet de recherche, aborder les notions de croquis, d'éléments de perspective, de mise à l'échelle, de chromatiques, de textures et matières.
- Approche sensible et esthétique du paysage et du jardin : son expression dans l'aménagement de l'espace, le lien au rythme, au mouvement, à l'élan et aux circulations...
- Atelier de composition en studio-plateau, pour expérimenter des scénographies écologiques et éco-raisonnées.

intervenantes et intervenants

Matthias GROOS, chorégraphe, danseur interprète et pédagogue

Olivier MARTY, artiste peintre, paysagiste DPLG.

Magda MROWIEC, scénographe, arts visuels, enseignante d'arts à l'LISAA

Anne REYMANN, danseuse, pédagogue, chorégraphe

Céline ROUX, docteure en histoire de l'art, autrice, enseignante

directeur du département musique : Maurice Courchay

directrice adjointe et responsable pédagogique : Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

assistante administrative : Bérénice Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 41 66

Chorégrapheur pour les enfants de 4 à 10 ans session d'approfondissement

en formation professionnelle continue / non diplômante

module court en partenariat avec le CNFPT, du 24 au 27 OCTOBRE 2022



admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV.
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique éventuellement requis.

Concernant les agents territoriaux (titulaires ou contractuels de droit public), les inscriptions se font via la plateforme dématérialisée :

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Code d'inscription : 17 PSUP7 001

Contact : Nathalie LENGLET –

02 41 77 37 32

nathalie.lenglet@cnfpt.fr

+ d'infos

Durée : 4 jours, 24 h

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs :

- 480 € avec prise en charge
- 240 € sans prise en charge

Pour rappel, les fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique, les frais d'inscriptions sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation versée par les collectivités.

directeur du département musique :

Maurice Courchay

directrice adjointe et responsable

pédagogique : Edwige Audon /

eaudon@lepontsuperieur.eu

assistante administrative : Bérénice

Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu /

06 29 84 41 66

publics visés

professeures et professeurs de danse, artistes chorégraphiques, chorégraphes, metteuses et metteurs en scène, scénographes de toutes esthétiques et intéressés par la démarche de création auprès des enfants.

objectifs

- Accompagner le développement de l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant, dans la démarche de création et d'interprétation d'un projet artistique.
- Enrichir sa palette d'outils, nécessaires à la mise en scène spécifique pour cette tranche d'âge
- Approfondir ses connaissances sur l'écriture chorégraphique adaptée aux enfants de 4 à 10 ans.

programme

Sous forme d'atelier d'exploration et de composition, de conférences, d'apports méthodologiques et d'échanges entre participantes et participants, d'exemples de travaux réalisés pour des enfants, la formation permettra de :

- Avec l'outil de l'AFCDM, renforcer ses connaissances sur le développement sensoriel, cognitif et moteur de l'enfant afin de mieux comprendre la façon dont il organise son mouvement, se repère au sein d'un groupe de danseurs et danseuses, mémorise une séquence chorégraphique, appréhende l'espace scénique ou de restitution (in-situ, nature, ville...), le rapport au public, aux éclairages de plateaux, au temps et à la musique...
- Dispenser des informations dans l'objectif de préserver l'intégrité et la sécurité de l'enfant pendant toute la durée du projet artistique (conception, création, restitution, évaluation)
- Réfléchir à des thèmes de création adaptés, aux costumes, décors, éclairages appropriés.
- Questionner la forme et la durée des répétitions adaptées et nécessaires à l'intégration de la chorégraphie
- Réfléchir à la structuration du corps, au développement du sensible, à l'épanouissement et la progression des enfants dans la danse par le biais du projet artistique
- Permettre aux enfants de composer leur danse et l'interpréter en toute autonomie sur un plateau
- Interroger différentes formes d'écritures chorégraphiques liées aux répertoires de la danse, s'en inspirer pour l'adapter au public et en créer de nouvelles.

intervenantes et intervenants

Martine TRUONG TAN TRUNG, danseuse, pédagogue, chercheuse

Dominique LARIN, danseuse, chorégraphe, pédagogue,

Anne Karine LESCOP, danseuse, travaille à la transmission de répertoire chorégraphique

Edwige AUDON, danseuse, pédagogue, directrice adjointe du département danse LPS

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

en formation initiale / 1^{er} cycle



Parcours :

instrumentistes, chanteuses et chanteurs des musiques actuelles amplifiées

instrumentistes, chanteuses et chanteurs des musiques traditionnelles (aires culturelles de France)

instrumentistes, chanteuses et chanteurs des musiques classique à contemporaine

objectifs

Le DNSPM a pour objectif de permettre à l'étudiante et l'étudiant d'exercer son art d'interprète, d'entretenir et de développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprètes

admission

Sur concours :

- Admissibilité : dossier de candidature + vidéo de pratique instrumentale/vocale + épreuves écrites
- Admission : entretien avec un jury

et ensuite ?

Débouchés :

- artistes interprètes ;
- professionnels de l'action culturelle, de la production / diffusion.

Poursuites d'études :

- complément avec le Diplôme d'État de professeur de musique ;
- en master

+ d'infos

Nature du diplôme : national/d'état

Durée : 3 ans (1 350 heures)

Niveau terminal : Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

Lieu de formation : site de Rennes

Tarifs :

- Frais de dossier : 45 €
- Frais annuels de scolarité : 450 €
- Droits reprographie : 20 €
- Cotisation CVEC : 92 €

publics visés et prérequis

Jeunes artistes à la pratique instrumentale/vocale poussée souhaitant se professionnaliser et répondant aux critères pour se présenter au concours :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- Être titulaire du DNOP ou du DEM ;
- Ne pas être âgé de plus de 30 ans à la date de la première épreuve du concours.

Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidates et candidats qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus, après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignants de l'établissement.

programme

La formation est construite selon 4 Unités d'Enseignement.

UE1 - Exercer son art de musicien interprète

- Pratiquer : l'ensemble des cours de formation instrumentale et vocale individuels (perfectionnement sur l'instrument, découverte d'un second instrument) et collectifs (musique de chambre,) ainsi que les ateliers de découverte en collectif (chœurs, ateliers de création etc.)
- Écrire, composer, réécrire

UE2 - Se cultiver, Analyser, Rechercher

- Écriture arrangement-composition
- Nouvelles technologies
- Captations, enregistrements, vidéos

UE3 - Prendre conscience de :

- Son intégrité physique
- Son intégrité morale
- L'environnement socio-professionnel

UE4 - Participer à la promotion de son art

renseignements pédagogiques :

Musiques traditionnelles : Tristan Jezequel / tjezequel@lepontsuperieur.eu

Musiques classique à contemporaine : Constant Le Barh / clebarh@lepontsuperieur.eu

Musiques actuelles amplifiées : Cédric Alexandre / calexandre@lepontsuperieur.eu

renseignements administratifs :

Pierrick Hernandez : phernandez@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 72 69

Diplôme d'État de professeur de musique

en formation initiale / 1^{er} cycle



Spécificités :

La formation au DE est articulée avec la formation au DNSPM (selon les mêmes parcours/esthétiques) en ce sens que :

1. toutes deux partagent un même tronc commun d'enseignements et d'apprentissages de 3 semestres (de S1 à S3) ;
2. certains cours et certaines pratiques sont communes sur les 3 derniers semestres (de S4 à S6) ;
3. une fois le DNSPM obtenu, chaque étudiante et étudiant peut (après entretien jugeant de ses motivations) demander à valider un DE en deux semestres.

objectifs

Vise à former des artistes-musiciens à l'enseignement de leur discipline musicale.

admission

Sur concours :

- Admissibilité : dossier de candidature + vidéo de pratique instrumentale/vocale + épreuves écrites
- Admission : entretien avec un jury

et ensuite ?

Débouchés :

- professeur de musique dans les établissements publics : le DE est l'un des diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe
- professeur de musique en structures associatives, privées ou en libéral

Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique

+ d'infos

Nature du diplôme : national/d'état

Durée : 3 ou 4 ans (1 350 heures)

Niveau terminal : Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

Lieu de formation : site de Rennes

Tarifs :

- Frais de dossier : 45 €
- Frais annuels de scolarité : 450 €
- Droits reprographie : 20 €
- Cotisation CVEC : 92 €

publics visés et prérequis

Jeunes artistes à la pratique instrumentale/vocale poussée souhaitant se professionnaliser et répondant aux critères pour se présenter au concours :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- Être titulaire du DNOP ou du DEM ;
- Ne pas être âgé de plus de 30 ans à la date de la première épreuve du concours.

Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidates et candidats qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus, après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignants de l'établissement.

programme

La formation est construite selon 4 Unités d'Enseignement.

UE1 - Exeracer son art de musicien interprète

- Pratiquer : l'ensemble des cours de formation instrumentale et vocale individuels (perfectionnement sur l'instrument, découverte d'un second instrument) et collectifs (musique de chambre,) ainsi que les ateliers de découverte en collectif (chœurs, ateliers de création etc.)
- Écrire, composer, réécrire
- Enseigner : observation, expérimentation (pédagogie, didactique)

UE2 - Se cultiver, Analyser, Rechercher

- Écriture arrangement-composition
- Nouvelles technologies
- Captations, enregistrements, vidéos

UE3 – Prendre conscience de :

- Son intégrité physique
- Son intégrité morale
- L'environnement socio-professionnel

UE4 – Participer à la promotion de son art

- Intervention en milieu scolaire
- Enseigner sur son territoire

renseignements pédagogiques :

Musiques traditionnelles : Tristan Jezequel / tjezequel@lepontsuperieur.eu

Musiques classique à contemporaine : Constant Le Barh / clebarh@lepontsuperieur.eu

Musiques actuelles amplifiées : Cédric Alexandre / calexandre@lepontsuperieur.eu

renseignements administratifs :

Pierrick Hernandez : phernandez@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 72 69

Diplôme d'État de professeur de musique

en formation professionnelle continue / 1^{er} cycle



objectifs

L'objectif vise à former des artistes-musiciens à l'enseignement de leur discipline musicale.

admission

Sur examen d'entrée :

- Recevabilité : dossier de candidature complet
- Module de formation préalable obligatoire
- Admissibilité : épreuves écrites + enregistrement audio
- Admission : présentation musicale en solo + entretien

et ensuite ?

Débouchés :

- professeur de musique dans les établissements publics : le DE est l'un des diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe
- professeur de musique en structures associatives, privées ou en libéral

Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique

+ d'infos

Nature du diplôme : national/d'état

Durée : 2 ans (1 350 heures)

Niveau terminal : Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs :

- Frais de dossier : 45 €
- Formation complète : 12 000 € avec prise en charge / 6 000 € sans prise en charge

publics visés et prérequis

L'accès à la formation continue au diplôme d'Etat de professeur de musique est conditionné à la réussite d'un examen d'entrée, ouvert aux artistes et/ou enseignantes et enseignants en musique remplissant l'une de ces 3 conditions :

- Vous justifiez d'une expérience d'enseignement en qualité de salarié d'une durée d'au moins 2 années, à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines par an, ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- Vous justifiez d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par 48 cachets sur deux ans ;
- Vous êtes titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP) **ET** vous exercez une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins **OU** vous êtes engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

programme

Les attendus du Diplôme d'Etat de professeur de musique sont définis par un référentiel de certification, en annexe de l'arrêté de juillet 2016.

Disciplines mobilisées :

- Histoire et géographie de la musique, histoire des arts de la scène, histoire des pratiques musicales, sociologie de l'art, esthétique, scénographie-mise en scène, analyse musicale fondamentale, analyse musicale par domaine, écriture-composition-improvisation, interprétation, méthodologie de réalisation artistique, médiation, technique du son, environnement professionnel du spectacle vivant.
- Didactique de la musique, didactique de la spécialité, psychologie, philosophie, histoire de l'éducation, méthodologie de réalisation artistique pédagogique, analyse de pratiques enseignantes, écriture- arrangement-invention, environnement professionnel de l'enseignement artistique spécialisé.

Dispositifs de formation :

- Les ateliers : moments de pratique collective pouvant être nourris d'apports théoriques, ou inversement ;
- Les réalisations artistiques : le plus souvent précédées d'apports théoriques, les RA peuvent être individuelles ou collectives ;
- Les stages sur le terrain ;
- Les séminaires : moments de travail théorique collectif, le plus souvent en appui sur l'expérience des participantes et participants.

renseignements pédagogiques :

Yves Jensen / yjensen@lepontsuperieur.eu

renseignements administratifs :

Marie-Laure Levilain : mllevilain@lepontsuperieur.eu / 06 35 11 46 95

Diplôme d'État de professeur de musique

par la Validation des Acquis de l'Expérience / 1^{er} cycle



Découvrir le tableau complet des disciplines / domaines / options : www.bit.ly/vae-options

objectifs

L'objectif vise à former des artistes-musiciens à l'enseignement de leur discipline musicale.

intégrer le dispositif

Justifier d'au moins une année d'expérience (600 heures de face à face pédagogique) dans la discipline, le domaine et l'option choisie.

et ensuite ?

Débouchés :

- professeur de musique dans les établissements publics : le DE est l'un des diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe
- professeur de musique en structures associatives, privées ou en libéral

Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique

+ d'infos

Nature du diplôme : national/d'état

Durée : 18 mois environ

Niveau terminal : Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

Lieu de formation : à distance

Tarifs :

- Droits d'inscription :
900 € avec prise en charge /
500 € sans prise en charge.
Ces droits ne comprennent pas les coûts éventuels de formation prolongeant une validation partielle
- Module facultatif : 500 €

publics visés

L'obtention du diplôme d'État de professeur de musique par la voie de la VAE repose sur l'hypothèse que la personne a acquis, par son expérience, l'équivalent d'un niveau DE par rapport à l'ensemble des attendus du diplôme (savoirs, savoir-faire, conscience des enjeux).

Le niveau d'expertise nécessaire de la postulante ou du postulant doit correspondre à celui des autres voies d'accès (formation initiale ou continue).

Les étapes

1. RECEVABILITÉ (LIVRET 1) : UNE QUANTITÉ D'EXPÉRIENCE DANS LA DISCIPLINE, LE DOMAINE ET L'OPTION

Justifier d'au moins une année d'expérience (600 h de face à face pédagogique) dans la discipline, le domaine et l'option. Ces activités, effectuées de manière continue ou non, à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger, peuvent relever d'une activité salariée, non salariée, bénévole et/ou volontaire.

2. PRÉSENTATION DES ACQUIS (LIVRET 2 ET ENTRETIEN DE VALIDATION) : UN NIVEAU D'EXPERTISE PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ATTENDUS DU DIPLOME

Préparation d'un dossier (livret 2) dans lequel il s'agira de présenter puis d'analyser un certain nombre d'expériences professionnelles en lien avec les différents enjeux de compétence du référentiel de certification du Diplôme d'État. Ce document sera la pierre angulaire de l'entretien.

Module d'accompagnement facultatif : pour la constitution du livret 2 et la préparation à l'entretien, le candidat ou la candidate a la possibilité de participer à un module de formation continue : l'accompagnement méthodologique (23 h, principalement en collectif).

3. ENTRETIEN DE VALIDATION AVEC LE JURY

Entretien d'une durée de 45 minutes devant le jury de validation. Au regard du dossier et de l'entretien, le jury évalue les acquis de l'expérience du candidat ou de la candidate. Le jury peut décider de compléter l'entretien par une mise en situation professionnelle.

Il peut arriver que le jury valide directement l'ensemble des attendus du diplôme, ne les valide pas du tout ou partiellement. Dans ce dernier cas, la personne conserve le bénéfice des attendus validés.

renseignements pédagogiques :

Véronique Renard / vrenard@lepontsuperieur.eu

renseignements administratifs :

Marie-Laure Levilain : mlevilain@lepontsuperieur.eu / 06 35 11 46 95

Master artistes des musiques traditionnelles

en formation initiale et professionnelle continue / 2^e cycle



Spécificités :

En partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Master est doublement accrédité par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

objectifs

Ce master propose de compléter, d'enrichir et de renouveler les bagages artistiques des étudiantes et étudiants, de certifier leurs compétences professionnelles, d'acquérir des éléments méthodologiques et de culture épistémologique ainsi que de les initier au travail de recherche via la rédaction d'un mémoire.

admission

L'entrée en master s'effectue tous les 2 ans sur dossier et entretien. Le ou la candidate présente un projet de recherche et de réalisation artistique.

et ensuite ?

Poursuites d'études :

- Doctorat

+ d'infos

Nature du diplôme : national

Durée : 2 ans

Niveau terminal : Bac + 5 ou niveau 7 du RNCP (120 ECTS)

Lieu de formation : site de Rennes, parfois Brest et Nantes

Tarifs formation initiale :

- Frais de dossier : 45 €
- Frais annuels de scolarité FI : 243 € (en 21-22)
- Droits reprographie : 20 €
- Cotation CVEC : 92 €

Tarifs FPC:

- Frais de dossier : 45 €
- Formation complète : 7 800 € avec prise en charge / 3900 € sans prise en charge

publics visés et prérequis

Ce master s'adresse aux artistes des musiques traditionnelles, instrumentistes ou chanteuses et chanteurs, de toutes aires culturelles ou de tous répertoires, qu'ils s'agissent :

- d'interprètes du spectacle vivant ;
- d'enseignantes et enseignants ;
- de chercheurs et chercheuses ;
- d'encadrantes et encadrants dans des structures de l'animation socio-culturelle, de l'action culturelle ou du développement territorial.

Il est ouvert :

- à tout artiste titulaire d'un DNSPM en musiques traditionnelles ;
- à toute détentrice ou détenteur d'un DNSPM et/ou d'une licence disposant d'une expérience artistique reconnue dans l'esthétique des musiques traditionnelles. L'envoi d'une vidéo pour passage en commission artistique sera demandé en sus du dossier de candidature.

Les artistes ne répondant pas à ces conditions peuvent néanmoins présenter leur candidature et faire valoir, devant une commission de validation, leurs expériences et acquis.

programme

Les contenus de master sont bâtis selon un triptyque :

- **Un premier axe sciences humaines et sociales** : différents cours (histoire, sociologie, ethnologie, anthropologie, épistémologie, esthétique etc.) permettent d'interroger les notions de « faits culturels », de « milieux élaborateurs », selon les écoles ou les époques ;
- **Un second axe artistique et technique** : un système de séminaires et de compagnonnage permet à l'étudiante et l'étudiant d'évoluer sur un plan technique et instrumental, tout en menant sa recherche artistique ;
- **Le troisième axe construction et positionnement du projet artistique** : l'étudiante et l'étudiant sont invités à construire leurs projets dans le temps (de sa structuration, à ses cibles de diffusion jusqu'au volet communication), par un système de cours, de rencontres, de visites, d'ateliers et de séances d'accompagnement personnalisé.

UE1 – Ethno-histoire-sociétés

UE2 – Projet et pratique artistique

UE3 – Méthodologie (enquête, collecte, sources, archives)

UE4 – Langues

UE5 – Professionnalisation

renseignements pédagogiques :

Marc Clériveret / mclerivet@lepontsuperieur.eu

renseignements administratifs :

Marie-Laure Levilain : mllevilain@lepontsuperieur.eu / 06 35 11 46 95